



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cableries de Lens

Question orale n° 1179

Texte de la question

M. Remy Auchede interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le sort de l'entreprise Cableries de Lens. Cableries de Lens occupe 800 salaries sur les sites de Lens (Pas-de-Calais), Bohain (Aisne) et Jeumont (Nord). Elle est filiale du groupe Alcatel Cables et du groupe Alcatel-Alsthom, qui sont en pleine restructuration. Cableries de Lens vient d'annoncer quarante-trois licenciements tandis que des restructurations sont annoncees, qui semblent davantage motivees par l'interet financier que par l'interet industriel. Il serait ainsi question d'une nouvelle organisation en « lignes de produit » au plan mondial aboutissant a des rationalisations, des delocalisations de sites ou de productions. Le risque est evident de suppressions de services et d'emplois, ce qui motive l'inquietude du personnel. Son incomprehension est d'autant plus grande que Cableries de Lens est un fleuron de l'industrie regionale. L'entreprise est performante, rentable, productive. Implantee sur le marche mondial, elle realise 49 % de son chiffre a l'exportation. Beaucoup de questions sont posees apres l'affaire Thomson sur la strategie du groupe Alcatel vis-a-vis du secteur cable et notamment le secteur des cables transport d'energie. De meme, la strategie d'EDF en ce qui concerne le developpement des lignes aeriennes nues en cable d'alliage aluminium et alliage aluminium acier, en ce qui concerne egalement la politique des lignes aeriennes ou souterraines nues ou isolees sont autant de questions importantes pour l'avenir du site des cableries a Lens, du site de Noyelles (Torsades) et du site de Jeumont. C'est pourquoi il lui demande d'apporter des elements sur ces aspects. Plus globalement, il souhaiterait savoir ce qu'il envisage pour empecher cette restructuration, synonyme de chomage, de bradage economique, financier et humain.

Texte de la réponse

M. le president. M. Remy Auchede a presente une question no 1179.

La parole est a M. Remy Auchede, pour exposer sa question.

M. Remy Auchede. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, ma question porte sur le devenir de l'entreprise Cableries de Lens, societe centenaire implantee dans le Pas-de-Calais et qui occupe 800 salaries sur les sites de Lens, de Bohain dans l'Aisne et de Jeumont dans le Nord.

En effet, la direction generale des Cableries vient d'annoncer la suppression de 43 postes de travail a Lens - en realite d'ailleurs 43 licenciements, compte tenu des propositions et des conditions de reclassement.

La fermeture de l'atelier des plastomeres entrainera en outre d'autres licenciements dans les entreprises de sous-traitance.

Ainsi se trouve confirmee l'apprehension des salaries, qui, depuis plusieurs mois, entendaient parler de restructuration et de delocalisation. Vous comprendrez leur inquietude dans ces trois regions du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, de l'Aisne et du bassin de la Sambre, qui sont deja durement touchees par le chomage et la recession industrielle.

S'ajoute a cela, il faut le preciser, une legitime incomprehension, du fait que leur entreprise est performante, rentable, reputee et productive. Non seulement Cableries de Lens fait partie integrante du tissu economique regional, mais, en outre, l'entreprise est implantee sur les marches internationaux et dispose de vastes

perspectives de charge de travail et d'un centre de recherche permettant la creation de nouveaux produits. Pour bien situer le probleme, je vous rappelle que Cableries de Lens est une filiale du groupe Alcatel-Alsthom, lui-meme d'ailleurs en pleine restructuration.

Ce groupe a decide de se reorganiser en vendant des societes, en fusionnant les filiales, avec a la clef des licenciements. Ces mesures de reorganisation devraient permettre l'apport d'argent frais pour le groupe - cela, il faut bien le dire, plus au nom de l'interet financier qu'au nom de l'interet industriel.

C'est donc dans ce cadre qu'evolue Cableries de Lens, qui enregistre depuis plusieurs exercices, il faut le souligner aussi, de tres confortables resultats nets apres impots.

Cela a ete obtenu apres d'innombrables efforts consentis par le personnel pour assurer les resultats de la societe, et, mieux, d'ailleurs, pour participer au redressement d'autres filiales. Je pense en particulier aux Trefileries et Laminoirs de la Mediterranee, filiale en passe de reussir son redressement.

Malgre cela, un plan social a ete mis en place sur ce site, supprimant 80 emplois sur 110.

Or voila qu'il est question d'une nouvelle organisation en lignes de produit, de nouvelles rationalisations, voire de delocalisations de productions ou de sites. Une telle organisation ne pourra en outre que deconnecter des unites de production les services de direction generale et les services commerciaux et administratifs. Faut-il ajouter que les relations sociales s'en trouveront fortement penalisees, ne pouvant traiter que des aspects generaux des problemes de la societe au niveau du groupe pour l'ensemble des lignes de produits, au detriment des problemes specifiques ?

L'inquietude du personnel est grande, parce que c'est non seulement l'emploi qui est en jeu, mais l'entreprise elle-meme.

Nous avons trop connu, dans le Nord - Pas-de-Calais, ce genre d'organisation appliquee a d'autres entreprises de la region, qui a abouti a la fermeture de sites entiers. Je pense a HGD, a CDF, a la chimie.

Or Cableries de Lens est, je le repete, un fleuron de notre industrie regionale. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'enoncer quelques chiffres. C'est l'une des plus grosses cableries gerees par Alcatel, avec 60 000 tonnes de production de cables cuivre, 30 000 tonnes de cables aluminium, 72 000 tonnes de cables souples, 30 000 tonnes de melanges elastomeres, 40 000 tonnes de cables basse tension. L'entreprise est de renommee mondiale et realise 49 % de son chiffre a l'exportation.

Ma question comporte trois volets, sur lesquels je souhaiterais obtenir des elements de reponse.

Premier volet: si la perte de Thomson par le groupe Alcatel se confirme, nous pouvons etre inquiets de la strategie du groupe vis-a-vis du secteur cable, notamment du secteur de cables de transport d'energie. Or Cableries de Lens est gros fournisseur. Pouvez-vous nous rassurer la-dessus ?

Deuxieme volet: la strategie d'EDF est importante, pour l'activite de Lens, en ce qui concerne, par exemple, le developpement des lignes aeriennes nues en cable d'alliage aluminium et d'aluminium acier et en ce qui concerne les lignes aeriennes ou souterraines nues ou isolees. Ce marche est tres important pour les Cableries de Lens et pour le site de Jeumont. Or le budget d'EDF laisse a penser que ce marche va se restreindre. La encore, pouvez-vous nous donner des elements ?

Le troisieme volet de ma question est plus global. Ne pensez-vous pas qu'il faut tout faire pour empecher cette strategie economique visant a restructurer des entreprises rentables pour des interets financiers, et ce au detriment de l'interet industriel ? Au terme d'un tel processus, s'il etait accepte, nous perdriions des parts de marche, des emplois, du savoir industriel.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande ce que vous entendez faire pour empecher ce qui serait un nouveau gachis economique, financier et surtout humain.

Sachez-le bien ; les personnels attendent beaucoup de votre intervention et aimeraient etre rassures.

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Boroira, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, la question que vous posez recouvre plusieurs problemes.

Le probleme general est l'evolution de la concurrence, qui oblige les entreprises a des restructurations.

Pour ces entreprises, l'existence d'un savoir-faire, d'une technologie, d'une reputation internationale est, comme vous l'avez souligne a propos de Cableries de Lens, tres importante. Mais l'evolution du marche est aussi un element tres important.

Il convient de regarder ce que ces entreprises sont capables d'apporter, mais aussi ce qui se passe sur le marche, afin d'anticiper, si possible, les evolutions et, donc, d'eviter les catastrophes.

Je vous rappelle que Cableries de Lens est une filiale du groupe Alcatel Cables, lui-meme filiale du groupe

Alcatel-Alsthom. On compte 800 salaries, repartis sur trois sites dans le Nord de la France.

Cableries de Lens fabrique et commercialise des cables en acier et en aluminium essentiellement destines au marche de l'energie.

C'est donc le marche de l'energie qu'il faut observer. Aujourd'hui, il est en evolution - malheureusement dans le mauvais sens. On assiste a une regression constante du marche europeen de l'equipement de cables, tout simplement parce qu'il y a une saturation des equipements energetiques de la plupart des pays developpes.

Bien sur, il y a l'exportation, et vous avez eu raison de souligner la part qu'occupent les marches exterieurs pour Cableries de Lens. Mais l'exportation est en quelque sorte un marche naturel de compensation, ou se retrouvent tous les producteurs compte tenu de la regression des marches nationaux des pays developpes. Et compte tenu de l'apparition de nouveaux producteurs, il est tres difficile de conserver une position competitive.

Nous sommes en presence de marches en regression. Cela a des consequences en termes de contraintes industrielles pour l'entreprise et de rationalisation economique - ce qui est necessaire car, si on ne le fait pas aujourd'hui, c'est la vie de l'entreprise qui sera menacee demain.

Cableries de Lens vient d'annoncer au conseil d'administration de l'entreprise la decision de fermer une ligne de production et de supprimer 43 postes sur le site de Noyelles-sous-Lens. La chaine de production concernee assure la fabrication des torsades basse-tension, fabrication qui etait concentree sur la chaine de Jeumont. Ces cables assurent, c'est vrai, la liaison entre le reseau de distribution d'EDF et les grands sites tertiaires ou industriels. Pour les raisons que j'ai evoquees, le marche national a regresse ces cinq dernieres annees de plus de 40 %. C'est du non a la situation financiere d'EDF, mais a l'evolution de la demande et des besoins sur le marche francais.

L'entreprise a trouve partiellement une compensation sur des marches a l'exportation, mais on assiste malheureusement a une regression generalisee sur l'ensemble des marches - ce qui rend difficile d'y trouver sa place.

La direction a donc decide de supprimer ces 43 postes. Elle a offert, pour tous les salaries concernes par le transfert de l'atelier, des postes sur la region de Lens au sein de l'entreprise, environ une vingtaine, et des postes sur le site de Jeumont, une vingtaine egalement.

Cette situation n'a rien a voir avec le probleme d'Alcatel vis-a-vis de Thomson. Elle s'inscrit dans le cadre de la regression des besoins d'EDF.

Face aux obligations de restructuration imposees aux entreprises par les conditions du marche, trois attitudes sont possibles.

La premiere consiste a ne rien faire et a choisir l'immobilisme. Cela revient, au bout du compte, a remettre en cause l'entreprise. Il faut donc se garder d'interdire aux entreprises de s'adapter a l'evolution des conditions du marche. Plus elles anticiperont l'etat du marche, moins les consequences sociales seront sensibles.

Deuxieme attitude: jouer la delocalisation. Je veille, chaque fois que c'est possible, a ce que, en cas de restructuration, soit elabore un projet industriel, en particulier lorsqu'une aide de l'Etat est sollicitee. En effet, la delocalisation sous forme de disparition d'emplois industriels est une solution inacceptable pour le socle industriel francais et porte atteinte a notre capacite industrielle.

Enfin, la voie moyenne consiste a laisser les entreprises respirer, pour qu'elles puissent s'adapter aux conditions du marche. La mise du « curseur » entre les obligations de la restructuration, d'une part, et les consequences sociales, d'autre part, constitue l'essentiel de nos preoccupations, afin d'eviter que les salaries ne soient les victimes de l'evolution des marches et que les entreprises ne disparaissent.

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le president. la parole est a M. Remy Auchede.

M. Remy Auchede. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre reponse.

Cependant, je ne puis partager totalement votre propos.

On ne peut certes nier l'existence du marche, mais la marge de manoeuvre que vous avez evoquee dans votre propos n'existe pas dans le cas de Cableries de Lens.

Ainsi que je l'ai souligne voici un instant, cette entreprise est renommee, rentable et dispose actuellement d'une charge de travail importante. On a le sentiment que, en fin de compte, les restructurations qui sont faites - a priori, cette fois-ci - le sont pour des interets financiers, et au detriment de l'interet industriel.

Il etait d'ailleurs question, a un certain moment, qu'Alcatel achete Thomson. On pouvait se demander s'il n'y avait pas la une volonte de degager des produits financiers pour proceder a ce rachat, tout cela au detriment de l'emploi dans la region et sur le dos des travailleurs de ces entreprises.

Il serait, a mon avis, possible d'agir differemment, d'une facon qui soit plus conforme aux interets de l'emploi dans la region.

Données clés

Auteur : [M. Auchedé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1179

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7206

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7533

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 1996